

Règlement du concours d'éloquence 2018/2019

« Quand la voix des jeunes s'élève, pour une parole pour la Terre »

Préambule

L'association, Jeunes aujourd'hui pour demain en partenariat avec les TÉAT Réunion, Théâtres départementaux de La Réunion, la fondation Eloquentia et la mission égalité propose aux lycéennes, lycéens des classes de 1^{ère} de prendre la parole ! Pour changer le monde...

Article 1 : Objet

L'objectif du concours est la mise en pratique de l'exercice de la parole en public en montrant ses capacités à s'exprimer, convaincre, et émouvoir son auditoire, sur la thématique de l'Écologie et du Vivre Ensemble.

11 sujets au choix sont proposés. Les candidats devront bâtir leur discours en réponse aux questions ou citations détaillées ci-dessous :

Les sujets

L'homme est-il un être de nature ?

La nature a-t-elle un genre ?

L'identité passe à table, quelle est la vôtre ?

Le bonheur est dans le pré ?

La faim justifie les moyens ?

Cultiver son jardin est un acte politique pour Pierre Rabbi, et pour vous ?

Des citations :

« Quand le dernier arbre aura été abattu, quand la dernière rivière aura été empoisonnée, quand le dernier poisson aura été pêché, alors on saura que l'argent ne se mange pas » **Geronimo**

« L'écologie est une magnifique occasion peut être même l'ultime occasion de redonner du sens au progrès » **Nicolas Hulot**

« Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots. » **Martin Luther King**

« Les forêts précèdent les hommes, les déserts les suivent. » **Chateaubriand**

« Une croissance indéfinie est impossible, nous n'avons qu'une seule Terre, mais une civilisation du bonheur est possible. Les solutions existent, mais l'opinion les ignore car les structures actuelles et les détenteurs du pouvoir économique et politique s'y opposent. » **René Dumont**

Article 2 : Partenariats

Le concours d'éloquence est réalisé en collaboration avec l'association Jeunes aujourd'hui pour demain, les TÉAT Réunion, Théâtres départementaux de La Réunion, Eloquentia, la mission Egalité du rectorat.

Article 3 : Candidatures

Le concours est ouvert à tous les lycéens et lycéennes scolarisés-es en classe de 1^{ère} dans un établissement de La Réunion.

Article 4 : Calendrier

Les dates d'inscription des candidats au concours se feront du 29 octobre 2018 au 30 novembre 2018 (inclus).

Un premier niveau d'audition sera organisé par bassin (NORD, EST, OUEST et SUD). **Le 5 décembre 2018** pour le bassin NORD, au TÉAT Champ Fleuri, de 9h à 17h. **Le 6 décembre 2018** pour le bassin EST à St-Benoît au cinéma Crystal, de 9h à 17h. **Le 11 décembre 2018** pour le bassin OUEST à lycée St-Paul 4, de 9h à 17h. **Le 13 décembre 2018** pour le bassin SUD au lycée Antoine Roussin de 9h à 17h.

Chaque candidat se présentera seul et muni d'une convocation.

Article 5 : Modalités

1^{ère} phase : appel à candidatures

Les jeunes désireux de concourir doivent faire acte de candidature auprès de la personne référente désignée par le lycée au moyen d'une fiche d'inscription qui sera mise à disposition auprès de la vie scolaire.

Les candidatures sont individuelles.

Les discours sous format papier sont à joindre à l'inscription, ainsi qu'une version numérique qui sera transmise à l'adresse suivante :

- Pour tous les bassins : jeunesaujourdhuipourdemain@gmail.com

Article 5 : Modalités (suite)

2^{ème} phase : Phase d'audition par bassin

Les candidats se présenteront devant un jury muni d'une convocation et d'une pièce d'identité. Le temps d'audition pour déclamer les discours est de 7 minutes maximum. Dépasser ce délai peut être éliminatoire.

Pour cette première phase d'audition 3 lauréats-es par bassin seront sélectionnés-es pour participation au jury final. A l'issue de cette étape d'audition, tous les candidats (12) sélectionnés pour la finale participeront à un stage de « coaching » obligatoire, délivré par des professionnels de la scène et de la joute oratoire. Ce stage aura lieu du 18/03/2019 au 20/03/2019 en pension complète (le lieu sera communiqué ultérieurement). Les candidats ne pouvant pas y participer ne participeront pas à la finale.

3^{ème} phase : Jury final

Le 20 mars 2019 l'ensemble des lauréats-es par bassin participera à une grande soirée de « l'éloquence » qui se déroulera au TÉAT Plein Air de Saint -Gilles, devant un jury départemental qui élira les 2 meilleurs discours.

4^{ème} phase : soirée de clôture

Le 7 mai 2019 une grande soirée finale aura lieu au TÉAT Champ Fleuri, avec la remise des prix pour les 2 meilleurs orateurs du concours suivi d'un documentaire ou d'un spectacle vivant.

Article 6 : Utilisation des supports écrit/oral

Les candidats peuvent disposer d'un support écrit reprenant le sujet de leurs discours en mode plan : deux pages recto-verso, format A4.

Article 7 : Composition des jurys

Les jurys seront composés de 6 membres ; ils vous seront présentés le jour des auditions. Les jurys sont souverains.

Article 8 : Critères d'évaluation

Les candidats-es seront évalués sur la base de 20 points accordés selon trois critères :

- La façon de s'exprimer : 8 points

Ceci inclut l'intonation, l'expression, la capacité à convaincre, le vocabulaire employé et le mode d'utilisation des supports écrits.

- Le fond : 8 points

Les idées, l'approche, la réflexion, les exemples.

- La présentation : 4 points

Le respect du temps, la gestuelle, la tenue.

Article 9 : Décision finale du jury

Le jury délibère sur la base de l'audition des candidats-e et des critères d'évaluation définis dans l'article 7 (voir grille d'évaluation jointe en annexe du présent règlement). Ce jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Le premier jury sélectionnera 3 lauréats / lauréates par bassin, soit 12 candidats pour toute l'île.

Le deuxième jury sélectionnera 2 lauréats / lauréates parmi les 12 retenus-es au terme de la 1^{ère} étape.

Article 10 : Dotations

- 100 euros (bon d'achat pour les 12 candidats sectionnés pour la finale)

- 1^{er} prix : 1000 euros (gagnant 1^{er} prix)

- 2^{ème} prix : 500 euros (gagnant 2^{ème} prix)

Article 11 : engagement des candidats

- Les candidats s'engagent à respecter le règlement du concours détaillé ci-dessus

- Les candidats lauréats sélectionnés pour la finale s'engagent à participer aux séances de coaching programmées les 18 ; 19, 20 mars 2019 (le lieu sera connu ultérieurement) en pension complète sur 3 jours et 2 nuits.

- Les candidats s'engagent à participer à la finale qui aura lieu le 20 mars 2019 au TÉAT Plein Air

- Les candidats s'engagent à participer à la proclamation des résultats le 7 mai 2019 au TÉAT Champ Fleuri à Saint-Denis.

- Les lauréats s'engagent à participer à toutes les phases du concours. Ils participeront également à la diffusion de leurs idées et discours dans les établissements scolaires de leur secteur, de leur quartier, de leur ville au travers de séances organisées dans le cadre de la lecture de leur discours.

Article 12 : Communication

Ce concours peut faire l'objet d'opérations de communication, notamment en direction de la presse et des partenaires. Les participant-e-s autorisent expressément l'équipe organisatrice à utiliser et diffuser leurs images et les éléments caractéristiques de leurs projets. Ils devront faire part, expressément, des documents ou informations dont ils souhaiteraient conserver la confidentialité. Ils renoncent à revendiquer tout droit sur leur image pour les besoins de ce concours. Ils acceptent la diffusion de photographies pouvant être prises à l'occasion de la cérémonie de remise des prix.

Article 13 - Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments du concours est strictement interdite.



Fiche d'insription
Concours d'éloquence 2018/2019
« Quand la voix des jeunes s'élève, pour une parole pour la Terre »

NOM :

PRENOM :

ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

VILLE :

CLASSE :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

.....

NUMERO DE PORTABLE :

MAIL :